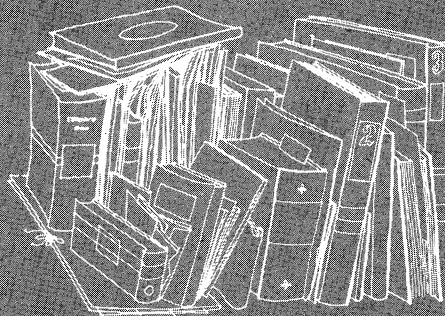


Des Écrivaines à connaître: des livres à lire



Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Conseil du statut de la femme, Editeur officiel du Québec, Montréal 1978, 335pp.

Renée Rowan

Fermement convaincue de la nécessité de définir la politique d'ensemble de la condition féminine avant de s'engager plus avant, Laurette Robillard aura atteint son objectif malgré les obstacles et les réticences.

Son mandat de cinq ans terminé, la première présidente du Conseil du statut de la femme quitte son poste laissant au gouvernement du Québec un programme d'action clair, précis, et aux Québécoises un but autour duquel se rallier.

Fruit d'une réflexion collective qui a impliqué 575 personnes, l'important document de 335 pages intitulé: *Pour les Québécoises, égalité et indépendance*, était officiellement remis au premier ministre René Lévesque en octobre dernier.

Cette analyse globale de la situation de la femme dans tous les champs d'activité s'accompagne de 306 recommandations visant à une société plus égalitaire à travers la déséxisation des rôles aussi bien dans la famille que dans la vie professionnelle. Ce décloisonnement implique de profonds changements dans les lois et les mentalités.

Certains seront tentés de dire qu'il n'y a rien de bien nouveau dans ce rapport. C'est vrai et faux à la fois. Vrai parce que la situation qui y est exposée perdure depuis des années. Ce qu'on trouve dans ce document, c'est la somme des revendications féminines depuis 10 ans, revendications demeurées sans réponse. Faux, parce que c'est la première fois que l'on fait une analyse aussi complète de la condition féminine en s'appuyant sur la logique implacable des chiffres. Cet exercice était indispensable pour établir un programme d'action cohérent et réaliste.

Non seulement y expose-t-on une situation, mais on y suggère des moyens souvent ingénieux et innovateurs d'y remédier, particulièrement en ce qui concerne la famille et le travail.

Certaines parties du document apportent un éclairage nouveau, en particulier celles qui touchent la santé mentale et physique des femmes; la culture et les loisirs; la fiscalité; secteurs peu explorés jusqu'à maintenant et qui devront faire l'objet de recherches encore plus poussées. On peut regretter que la situation des femmes âgées, situation particulièrement difficile pour un grand nombre, n'ait pas davantage retenu l'attention des membres du Conseil. Elle n'est qu'effleurée.

Le programme d'action proposé par le CSF s'adresse prioritairement au gouvernement. Qu'en fera-t-il? Trois mois après

le dépôt du rapport, celui-ci annonçait, à la fin de janvier, la formation d'un comité ministériel pour voir à l'application de la politique d'ensemble de la condition féminine. Ce comité comprend, outre le ministre responsable du Conseil du statut de la femme, Mme Lise Payette; le ministre d'État au développement culturel, M. Camille Laurin; et le ministre d'État au développement économique, M. Bernard Landry. Le comité sera assisté dans sa tâche par une commission *ad-hoc* (task force) composée d'un minimum de quatre à cinq personnes détachées des ministères et organismes gouvernementaux, personnes qui, dans la mesure du possible, ont déjà travaillé à l'élaboration du rapport *Egalité et indépendance*. Au moment où nous écrivons ces lignes, ce groupe de travail n'avait pas encore commencé à fonctionner.

Si les Québécoises ont, dans l'ensemble, réservé un accueil favorable au rapport, nombreuses toutefois sont celles qui mettent en doute la volonté d'agir du gouvernement. Encore dans l'attente de conditions minimales de travail et de l'application de l'Ordonnance sur les congés de maternité, elles sont sceptiques. Chat échaudé se méfie!

Aux impatientes qui en ont assez d'attendre et qui voudraient que tout se fasse du jour au lendemain, disons tout de suite que c'est rêver en couleur. Au seul chapitre des réformes fiscales, les propositions du CSF coûteraient \$200 millions. Au surplus, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a répondu aux recommandations contenues dans le chapitre sur la fiscalité, un des plus importants, des plus innovateurs mais aussi des plus complexes du document du CSF, en disant qu'il ne voyait pas la possibilité de les mettre en application dans l'année en cours. On peut s'attendre à ce que ce chapitre soit rediscuté à fond et même remis en question. Il représente un renversement complet de la philosophie actuelle sur la fiscalité.

Mais il n'y a pas que la législation. Il y a aussi et surtout une transformation des conduites et des mentalités que seul l'engagement des femmes à tous les niveaux de décisions finira par opérer. 'Le pouvoir se négocie ou se prend, il n'est jamais donné', rappelle Laurette Robillard.

La société, les femmes elles-mêmes sont-elles prêtes à accueillir les changements profonds proposés par le CSF? Il y aura un grand travail de vulgarisation et de motivation à entreprendre auprès de toutes les femmes, particulièrement celles qui sont les plus difficiles à rejoindre ou que cette question n'a pas encore préoccupées.

Les associations et groupes féminins en sont conscients. Leur rôle est maintenant double: d'une part, continuer à exercer des pressions auprès du gouvernement pour le forcer à appliquer, dans des délais raisonnables, le programme d'action proposé par le CSF et, d'autre part, amener la participation de tous les milieux sociaux pour atteindre l'égalité et l'indépendance souhaitées.